



ARTICLE

AUGUST DEBOUZY CONSEILLE LES ASSOCIÉS DE CALLBELL DANS LE CADRE DE L'ACQUISITION PAR SYNACTI D'UNE PARTICIPATION MAJORITAIRE DANS CALLBELL

Private Equity | 24/01/25 | Julien Wagmann Coralie Foucault Audrey Thomas



TECH & DIGITAL

Le cabinet d'avocats August Debouzy a conseillé les associés de la société Callbell, plateforme SaaS optimisée pour les applications de messagerie, dans le cadre de l'acquisition d'une participation majoritaire dans Callbell par Synacti, société de capital développement spécialisée dans l'acquisition et le développement de sociétés dans le domaine des logiciels.

Callbell permet aux entreprises d'offrir des expériences client exceptionnelles en unifiant la communication sur WhatsApp Business, Facebook Messenger, Instagram et Telegram en une seule et puissante plateforme. Grâce à la gestion des chats multi-agents, à l'automatisation des chatbots et à de solides capacités d'intégration, Callbell aide les entreprises à transformer l'engagement client et à passer de conversations éparées à des relations durables.

L'équipe d'August Debouzy était dirigée par Julien Wagmann, associé, avec Coralie Foucault, Audrey Thomas, avocats senior, et Laura Pardal, avocat, sur les aspects *corporate*.
